

Mémoire portant sur le

Projet de loi n°64 : Loi sur l'immatriculation des armes à feu.

Par Pierre Gauthier, citoyen

2016-03-07

Présentation de l'auteur.

Je suis un citoyen de Granby originaire du Saguenay. J'œuvre présentement au service correctionnel du Canada depuis l'an 2000 à titre d'agent de correction. J'ai de plus occupé un poste de lieutenant dans la réserve (cadre des instructeurs cadet pour environ 10 ans d'implication). J'ai été membres des cadets de l'air de 13 à 18 ans ayant gravi les échelons jusqu'à celui de commandant adjoint. C'est à cette époque que j'ai été en contact pour la première fois avec des armes à feu. Ne venant pas d'une famille de chasseur. Pour moi, comme adolescent à cette époque la discipline de tir à la carabine calibre 22 de compétition s'est révélé une passion. Contrôle de soi, de sa respiration et de ses mouvements pour exécuter des tirs de précision en position couchée. Chaque mercredi soir nous allions un groupe de 6 cadets membres de l'équipe de tir de l'escadron accompagné d'un instructeur de tir au CECEP de Jonquière dans la salle de tir situé au sous sol. Un soir après notre séance d'entraînement au tir, nous avons entendu au radio quel drame était survenu à la polytechnique ce soir là. Adolescent cette date à jamais fut gravée dans mon esprit. Toutefois, je suis et toujours été d'avis que ce drame épouvantable n'est que l'illustration de la folie meurtrière qui peut à tout moment envahir l'esprit d'une personne.

Mon intervention devant vous se situe donc sur la pertinence de recréer un registre (base de données) qui a prouvé son inefficacité par ses coût exorbitants, son faux sentiment de sécurité, de questionner le projet de loi 64 et aussi de souligner la position des parties politiques d'imposer le vote des députés élus dans la position rigide du gouvernement.

Résumé

Suite à cette tuerie innommable (celle de Polytechnique) et devant une pétition des parents et victimes ainsi pressions populaires les gouvernements de l'époque ont mis de l'avant le défunt registre des armes. Ce registre incomplet, inefficace et extrêmement coûteux a été abandonné en 2015 au Québec dernière province à l'abandonné suite à la décision de la cours suprême du canada.

Le 3 décembre 2015, le projet de loi 64 est déposé et unanimement accepté en chambre. Un projet qui porte sur l'immatriculation des armes d'épaules (de chasse) puisque les autres armes sont toujours sous le joug fédéral. Ce projet de loi comporte plusieurs failles et lacunes auxquels je voudrais en souligner quelque unes afin de démontrer l'illogisme d'une apparente sécurité induite par une base de donnée informatique.

Dans un premier temps, comment l'assemblée nationale, les chefs de partis politiques ainsi que vous députés pouvez-vous rester insensible à une pétition signée par plus de 58 000 électeurs. N'est-ce pas ici un signe que le projet ne semble pas faire l'unanimité parmi la population. Pouvons-nous donner à la population du Québec un sentiment que ses élus sont à l'écoute de la base et ainsi donner l'impression d'une transparence des nos représentants.

Bien que plus de 58 000 électeurs Québécois aient signé cette pétition lui demandant de suspendre ce projet de loi, le gouvernement considère cette question comme n'étant pas exceptionnelle, morale, personnelle ou profonde. À quand avons-nous, peuple québécois, vu une telle mobilisation contre un projet de loi. 58 000 personnes propriétaires ou non d'armes à feu, payeurs de taxes sont d'avis que ce projet est de prime abord trop coûteux et le sera très probablement dans le futur, inefficace par sa conception même (comment une base de donnée peut-elle protéger quiconque, surtout lorsqu'elle fait appel au volontarisme des propriétaires d'armes à feu qui sont en très grande majorité contre ce dit registre).

Il est d'une utopie sans nom de penser qu'un registre (prouvé inefficace) dans une seule province au sein d'un grand pays sans frontière permettra d'assurer la sécurité de son peuple en contrôlant les propriétaires respectueux des lois et conformistes tout en laissant béant le vrai contrôle nécessaire au pays et au Québec. Ce vrai contrôle devrait être axé sur le crime organisé, les gangs de rue mais aussi et surtout sur les personnes qui éprouvent de manière momentanée ou permanente des troubles de comportements, de l'humeur et de santé mental.

Même avec tout le contrôle que nous pouvons exercer à même nos concitoyens, comment prévenir le dérapage, la folie meurtrière et les drames liées aux armes à feu et autres objets pouvant causés des lésions ou la mort (objet contondant, arme blanche, véhicule moteur, poing, etc.). En instaurant une base de donnée gérée par l'état civil du Québec, uniquement en se préoccupant des armes à feu? Soyons sérieux.

Cet argent, que le gouvernement prévoit dépenser suite à la création et au maintien du registre, ne serait-il pas mieux investi à travers les corps de police et les escouades policière sur le terrain afin de désarmer ceux qui mettent réellement en péril la société. Ceux qui n'ont que faire d'enregistrer, de posséder un permis renouvelable et de transporter et d'utiliser leurs armes illégales de façon illégales dans nos rues, nos ville, notre société.

De surcroît, de plus en plus de députés ont compris que dans la forme actuelle et selon ce que leurs citoyens affirment ce projet n'est pas désiré par la population comme les médias semblent l'affirmer.

-Pourquoi ne pas proposer un vote libre des citoyens sur cette question en référendum ou du moins autoriser les députés à exercer leur droit de vote représentant celui des leurs comté? N'est-ce pas le fondement même d'une démocratie?

-Est-ce que le projet est d'une telle faiblesse que même le gouvernement n'ose pas le soumettre à un vote libre?

-Est-ce que ce projet de loi sera au niveau du rendement à ce point efficace que le coût annoncé et/ou futur en vaut vraiment l'investissement?

-Comment une immatriculation permettrait de réduire, prévenir un dérapage de son propriétaire légitime?

-Est-ce que le fait de faire graver un numéro unique autre que le numéro unique de série de l'arme est utile?

-Le fait de graver une arme diminue-t-elle sa valeur? Peut-elle comporter des risques sécuritaires d'utilisation fragilisation du métal?

-Pourquoi immatriculer?

-Une immatriculation n'est-elle pas censé servir à financer l'utilisation d'un service? Le site de la SAAQ spécifie : Pour avoir le droit de circuler sur les routes du Québec, tout propriétaire d'un véhicule doit l'immatriculer à la SAAQ.

-Le gouvernement abolira-t-il tout les permis de chasse pour remplacer par l'immatriculation des armes? Puisque cette dernière, tout comme l'exemple des véhicules moteur fréquemment employé) permet au propriétaire et véhicule ainsi immatriculer de circuler sur les routes. Seront nous donc, propriétaires d'armes dispensé de cet achat qu'est le permis de chasse (ours, orignal, petit gibier, chevreuil, dindon, caribou) et pourrons-nous utilisé gratuitement le territoire sans frais (zec, pourvoirie, etc.). L'adhésion à un club de tir sera-t-il gratuit ou plutôt inclus dans l'immatriculation? Le gouvernement mettra-t-il une couverture d'assurance et de dédommagement des victimes reliés à l'utilisation d'une arme de manière légale tout comme le fait la SAAQ?

-Comment le gouvernement compte contrôler les armes illégales, utilisés par des criminels (la base de données est ici inutile)?

-Ne peut-on pas utiliser ses millions et ressources humaines à de meilleures fins comme l'aide aux personnes en détresse?

-Pourquoi bâillonner les élus? Le gouvernement est-il d'avis que la seule façon de le faire adopter son projet de loi 64 est l'imposition d'un vote dans la ligne? Les chefs Couillard et Péladeau ont-ils si peu confiance à leurs députés face au projet qu'ils préfèrent forcer son adoption? Pourquoi alors procéder au vote?

Il serait tout indiqué de laisser chaque député exprimer leur opinion et surtout l'opinion de la circonscription qu'il représente afin d'avoir une prise de décision saine et impartiale. Pouvons-nous faire abstraction de notre allégeance partisane pour que la voix du peuple, concédé aux députés élus, puisse se faire entendre?

En terminant, Pouvons-nous augmenter les budgets des organismes qui travaillent avec les démunis, les personnes en difficulté victime de violence d'abus, les gens aux prises avec des problèmes d'adaptation social ou de trouble mentaux? Ne serais-ce pas plus logique d'investir, afin de bâtir un avenir en tablant sur la présomption que la majorité de la population sont responsables et ne demandent qu'à respecter les lois et règlements en place et en faisant obstruction aux délinquants en matière d'arme à feu, tout en donnant un sérieux coup de pouce à ceux qui prennent soins de la partie fragilisée de la population au lieu de tablé sur les drames impardonnables survenus dans notre histoire?

Merci d'avoir prit le temps de me lire et j'espère pouvoir donner une argumentation valable à vous cher député afin que vous puissiez librement, sans menace ni intimidation représenter la voix du peuple, tâche à laquelle vous avez été élu. Et que dans une logique et en bon père et mère de famille vous serez majoritairement contre le projet de loi 64 visant à immatriculer les armes d'épaule au Québec.